

La Feuille du Chêne

Mai 2023 N°9 Bulletin d'informations municipales

Madame, Monsieur, Chers habitants de Saint-André,



Le Budget 2023 s'est construit dans le contexte que nous connaissons tous, marqué par le retour d'une inflation significative, une forte augmentation des coûts énergétiques, des coûts des investissements et une croissance des taux d'intérêt.

Cette situation économique compliquée intervient alors que les finances de notre commune sont relativement maîtrisées. C'est le fruit d'une politique de plusieurs décennies, caractérisée par une volonté de développer et d'entretenir nos bâtiments communaux régulièrement. Il s'agit d'investir avec méthode ambitieuse et d'être toujours vigilant sur l'ensemble de nos dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Grâce à cette méthode de gestion, nous pouvons garantir un budget 2023 avec d'importantes dépenses d'investissement prévues pour l'école communale avec la réalisation de travaux indispensables pour la mise en sécurité incendie et l'accessibilité pour tous.

Ce budget est conçu sans remettre en cause les services que notre commune offre à sa population, que ce soit dans le domaine de l'accueil des enfants en milieu scolaire, de la jeunesse mais aussi du maintien du lien social.

Les subventions aux associations, si indispensables à la vie de notre village, sont maintenues.

Le budget veille aussi à ne pas faire subir une augmentation trop importante des tarifs municipaux auprès des familles notamment des frais de repas de cantine scolaire.

Enfin, ce budget ne prévoit pas d'augmentation des taux de la fiscalité locale, même si les impôts de chacun d'entre nous augmentent de la seule revalorisation des bases de 7,10 %.

C'est l'illustration d'une parfaite collaboration entre les élus pour continuer de construire un village où tous les habitants pourront s'y épanouir et y trouver leur bonheur.

Nous avons eu, en ce début d'année, la peine de voir disparaître deux anciens Conseillers Municipaux de l'ancienne mandature de Jean de Galard :

- Raymond RANÇON - Conseiller Municipal de 1983 à 1995, 2ème Adjoint de 1995 à 2001 et 1^{er} Adjoint de 2001 à 2008

- Raymond CHASSOT - Conseiller Municipal de 1983 à 1995

Nous ne les oublierons pas pour leur dévouement, leur efficacité et leur gentillesse.

Avec mon dévouement
Votre Maire
David CASTETS

Permanences Mairie :

Le secrétariat est ouvert au public :

mardi **de 9 h à 12 h** - vendredi **de 14 h à 17 h**

Pour tout rendez vous en dehors des permanences, contactez le Maire ou ses Adjointes

Au sommaire de ce numéro

- Le mot du maire
- Un mot sur notre village
- Mobil home et caravane
- Animations du Comité des Fêtes
- La tonte différenciée
- Infos pratiques

LE VILLAGE DE SAINT ANDRE

Voici quelques nouvelles de l'état de santé de notre « chêne remarquable » qui présentait quelques soucis dus à son grand âge
Une étude physiologique vient d'être faite évaluée par la méthode ARCHI permettant de l'identifier comme un arbre stressé de type S1
Le Chêne ne présente pas de dépérissement et sa capacité photosynthétique reste élevée, ce qui indique une bonne capacité de résilience et d'adaptation.

Ce chêne mature présente de nombreuses singularités inhérentes à son grand âge et à tous les incidents de vie rencontrés sur cette longue période.

Plusieurs charpentières se sont brisées mettant à nu du bois du cœur, ce qui représente des dendro-microhabitats qui permettent d'abriter une importante biodiversité.

La partie basse du tronc présente plusieurs lésions ainsi qu'une colonne de bois dysfonctionnel .

L'insertion du mât Sud est caractérisée par une ligne de croissance accrue entre le côté Est et le dessus. C'est le symptôme d'une fissuration interne.

Une branche portée par la première charpentière du mât Sud s'est rompue récemment dans une poutre à risque, venant s'appuyer sur les branches inférieures ainsi que sur le sol.

Coté Ouest, une charpentière, à environ 6m de haut, présente une large lésion en partie tension, proche de l'insertion, ainsi que des fissurations longitudinales 4 m plus loin. Afin de permettre à cet arbre remarquable de sortir du stress physiologique qui l'impacte, il est conseillé de modifier la gestion des sols, en apportant un tapis de broyat de branches sur la surface la plus étendue possible.

L'objectif principal est de limiter l'impact du piétinement, qui engendre le tassement des sols. Mais aussi pour permettre de réduire les risques de dommages significatifs que des ruptures potentielles pourraient engendrer, il serait judicieux de limiter l'accès sous l'arbre en installant une contrainte physique (barrière en bois).

De manière générale toute taille est à éviter, cela entraînerait une perte de capacité photosynthétique, une diminution des réserves et un stress pour l'arbre.

Suite à la visite et à l'étude par des techniciens, ainsi qu'à l'aide financière de l'Association ARBRES, des travaux ont été entrepris afin de protéger au maximum l'état de « santé » de notre magnifique chêne.



MOBIL-HOME ET CARAVANE

Règlementation des habitats de loisirs

Cela concerne les mobil-homes, installation ou stockage des caravanes, yourtes ...

- **Mobil home:** En dehors des campings, des villages vacances et des parcs résidentiels de loisir, implanter un mobil-home sur un terrain privé nécessite alors un permis de construire et une autorisation de la mairie, ou une autorisation préfectorale dans le cas d'un sinistre.
- **Caravane:** L'installation de votre caravane dans votre jardin est possible. Mais pour une installation de **plus de 3 mois**, cette installation est soumise à une déclaration préalable à déposer en mairie en utilisant le formulaire cerfa n°13404

La Mairie invite donc tous les résidents de la commune détenteurs de ce type d'habitats de loisir et qui n'auraient pas réalisé ces déclarations, à se mettre en conformité avec la réglementation dans les meilleurs délais, et de se rapprocher de la mairie afin de prendre rendez vous.

DECLARATION DES BIENS

Depuis le 1^{er} janvier 2023, il est demandé de déclarer ses biens sur le site impots.gouv.fr
Vous avez jusqu'au **30 juin 2023** pour effectuer cette déclaration.

Les biens figurent sur votre espace personnel, cliquez sur l'onglet « biens immobiliers » vos biens apparaîtront, et vous pourrez valider la déclaration.

Faute de déclaration avant la date, les impôts appliqueront une amende de 135€

DONS A LA MAIRIE

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement André GARES, originaire de St André, résident de notre commune.

En effet, ses grands talents d'artiste lui permettent de créer des pièces uniques depuis de nombreuses années en utilisant le plus souvent le travail du bois (maquette d'anciennes voitures, reproduction d'animaux : bœufs avec charrues, etc..)

On peut admirer également dans le jardin devant sa maison de nombreux moulins à vent.

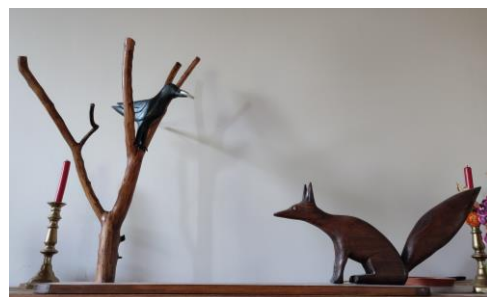
André a fabriqué une reproduction de la fable de la fontaine : le corbeau et le renard visible dans la salle du conseil de la mairie.

Et tout dernièrement, André a fait don à la Mairie d'une croix occitane, emblème du sud de la France, liée à la culture et à la langue de la région, elle est aussi le signe d'une identité qui se veut ouverte aux autres, au vouloir vivre ensemble et à la tolérance. Cette croix symbolise les 12 mois de l'année, chacune des 4 branches représente une saison ou encore les 12 signes du zodiaque mais aussi évoque la signification plus religieuse des douze apôtres qui ont entouré Jésus Christ.

EMBELLISSEMENT DU VILLAGE

La Commission pour l'embellissement recherche une personne pour remplacer un membre qui n'est plus disponible. Cela consiste à réfléchir à des améliorations, créations de nouveaux espaces, à apporter des idées pour embellir notre village. Nous serions ravis de pouvoir intéresser davantage d'habitants à participer à ces journées, qui proposent un moment d'échange d'idées, de partage et de trocs de connaissances en jardinage. La commission va proposer prochainement une journée pour l'embellissement du village, comme c'est la coutume depuis quelques années.

Vous pouvez contacter Philippe Mollière 06 48 11 92 47
Marie Bechet 06 36 66 78 26



TRAIL
du Touch

Organisé par le Comité des Fêtes de Saint-André

SAINT-ANDRÉ 31420

14 JUILLET 2023

7H30: Incriptions
9h30: TRAIL 12km
9h35: Départ Marche
9h45: Courses enfants
12h: Récompenses

Inscriptions: www.chronostart.com
Contacts: traildoutouchstandre31@orange.fr
Sofian: 0679488392 Anais: 0783661416

DECATHLON SUPER • INTERSPORT

Possibilité de repas sur place

TRAIL DU TOUCH

Le Comité des Fêtes recherche des bénévoles pour aider lors de cette journée du 14 juillet.

- Aide aux inscriptions
- Aide aux points de ravitaillement
- Signaleurs au bord des routes

Si vous êtes motivés pour apporter un peu de votre temps, et contribuer au bon déroulé de cette animation, merci de contacter

Anais 07 83 66 14 16

FEU DE LA ST JEAN

Le Feu de la St Jean aura lieu le **samedi 24 juin**.
Buvette et Restauration sur place.

Samedi 24 juin à Saint André

20h30 - 23h Concert de l'ADAC
23h Feu de la St Jean

Repas cuisiné par le comité

- Rougail saucisse
- Riz
- Glace
- Vin

Adulte 10€
Enfant 6€

Réservation repas :
06.08.18.04.71 ou 06.47.37.05.66

Le Comité des Fêtes vous attend nombreux.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Dans un village au cœur de la campagne, la vie est paisible. Paisible et aussi pleine d'activités.

Les professionnels de l'agriculture sont en pleine activité tout au long de l'année.

On peut le voir et l'entendre et cela fait partie de la vie agricole. Les particuliers s'adonnent aux joies du bricolage et du jardinage., pour leur plus grand plaisir.

Contrairement aux professionnels, les particuliers sont soumis au respect d'horaires, soit :

- en semaine de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

Arrêté préfectoral n° 083 de 1996

LA TONTE AU JARDIN

On aspire tous à avoir un beau jardin, fleuri et agréable à vivre.

La tonte peut devenir une contrainte, et un appauvrissement pour la biodiversité, sauf si on choisit la tonte différenciée ou raisonnée.

Le gazon est un milieu assez pauvre, composé de peu de plantes différentes.

Cette pauvreté en variétés entraîne une plus grande faiblesse face aux maladies et aux ravageurs.

Un gazon tondu dont on ramasse les résidus de tonte s'appauvrit.

L'utilisation hebdomadaire d'une tondeuse gaspille votre temps et demande de l'énergie, la vôtre et celle utilisée pour la faire fonctionner, électricité ou carburant.

Alors, **c'est quoi la tonte raisonnée** ? Le principe en est très simple puisqu'il suffit de tondre seulement là où c'est nécessaire, et à la hauteur nécessaire. En effet, vous resterez à la hauteur maximale pour tous les endroits que vous tondez de temps en temps. Les allées bien sûr seront tondues plus court.

Pour **accélérer la mise en fleurs d'un tel jardin**, n'hésitez pas à planter des bulbes qui se naturaliseront. Le semis de prairies fleuries est également un bon moyen d'avoir des fleurs très variées dès la première année. Souvent composées de beaucoup de plantes annuelles, celles-ci répandront de nombreuses graines qui iront se loger ça et là, s'installant là où le terrain leur conviendra. Ces mélanges sont en plus très attractifs pour tous les insectes pollinisateurs.

Toute zone où pousse l'herbe librement, est un milieu riche, comptant un grand nombre de végétaux différents (et même des végétaux rares), qui va attirer de nombreux insectes, dont les précieux auxiliaires du jardinier, pollinisateurs et prédateurs de parasites.



Pelouse bien tondue, dite « propre » pour certains, mais pauvre



Tonte raisonnée riche en insectes pollinisateurs, papillons et fleurs sauvages

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE : 05 61 98 96 77 mairie.standre31420@orange.fr

David CASTETS : Maire : 06 31 02 29 37- davidcastets@live.fr

Eliane RAULET:1ère Adjointe 06 70 35 17 75 -

eliane.raulet@wanadoo.fr

Michel BORALI:2ème Adjoint :06 83 30 36 26 -

michel.borali@orange.fr

André FORT : 3ème Adjoint 06 77 66 46 60

SAMU : 15

POLICE-GENDARMERIE : 17

SAPEURS POMPIERS : 18

URGENCES POUR SOURDS/MALVOYANTS : 114

DEFIBRILLATEUR

Un défibrillateur est installé sous le porche de l'Eglise.

Cet appareil permet une intervention de premier secours sur des victimes d'accident cardiaque. Pour avoir une chance de sauver une personne victime d'un arrêt cardiaque il faut intervenir dans les cinq à sept minutes. Chaque minute qui passe signifie 10% de chance de survie en moins. En France où 40 à 60000 personnes décèdent chaque année des suites d'un arrêt cardiaque, le taux de survie est de 2 à 4%